



Révision montant pension

Par Elmo

Bonjour,

Je suis séparé de la maman de mes enfants (divorce en cours). Par accord mutuel, nous avons décidé de pratiquer une garde alternée de nos deux fils (une semaine chez chaque parent). Il s'avère que suite à des événements familiaux, je garde mon deuxième fils à temps complet. Cela peut-il constituer un motif pour revoir le montant de la pension que je verse à la maman ? En effet, cela occasionne plus de frais de mon côté et donc moins du côté de la maman, il me semble que ça peut justifier un ajustement en ma "faveur", non ?
Merci pour vos éclairages, expériences et avis.

Par kang74

Bonjour

Oui c'est un argument parmi d'autres pour faire réviser le montant, mais c'est bien sur la situation globale qui a évolué qu'on statuera .

Il faut donc aussi analyser l'évolution des revenus et charges de chacun, l'évolution des besoins des enfants, pour savoir qui doit à qui .

Enfin, il faut aussi statuer sur cette situation (l'enfant vit chez vous), notamment les droits de visites, puisque c'est bien cette situation qui a un impact sur la pension .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le jugement établira les droits et devoirs de chacun en fonction des arguments présentés.

Le juge prend en compte la durée de présence des enfants chez chaque parent, leurs ressources et charges, ainsi que les besoins spécifiques s'il y en a.

Votre avocat devrait vous renseigner complètement.